



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DGF

Question écrite n° 20666

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur une possible erreur de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au détriment des communes de l'ex-bassin minier. Tout aurait commencé au début des années soixante-dix, quand les calculs fiscaux ont généré la DGF en 1979. La dotation de départ a été calculée sur des bases erronées, selon certains, qui rappellent le temps où beaucoup de logements, de voiries et d'équipements divers (les stades Bollaert ou le parc Rollencourt, par exemple) étaient la propriété des Houillères du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Le changement de propriétaire n'aurait pas été pris en compte dans le calcul, ce qui lèserait les communes de l'ex-bassin minier en matière de DGF. Il lui demande son avis sur cette possible erreur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20666

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 janvier 2016

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2733

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)